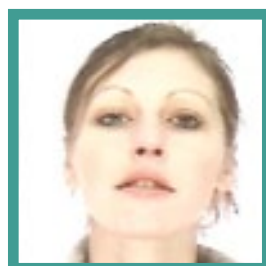


# Mise en danger de la justice : l'État sur le banc des accusés !

La justice est un bateau qui coule face à l'immobilisme et au renoncement de l'État. Notre Syndicat et le Syndicat de la Magistrature ont organisé dans plusieurs TGI le procès symbolique de l'État pour mise en danger de la justice et non-assistance à personne en danger.

À Créteil, Toulouse, Montpellier, Besançon, Lille, Le Havre et Nantes, le SAF et le SM ont interpellé l'État sur ses devoirs envers la justice, les justiciables, et l'ensemble de ses acteurs, rappelant que le droit à la justice implique nécessairement que celle-ci dispose des moyens humains et matériels pour être rendue.

À Créteil, face à la presse venue en nombre qui a largement relayé l'événement, de forts témoignages ont dévoilé cette absence criante de moyens.



**PAR Marie DIEUDONNÉ**  
**DE CARFORT,**  
SAF Val-de-Marne  
*Présidente de la section Val-de-Marne*

**P**our le greffe, ont été détaillés le manque de personnel, les heures supplémentaires impayées, le temps de repos rogné, les risques psychosociaux qui en découlent, et les économies de bout de chandelle.

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) a ajouté : « *La population suivie a augmenté de 30 %. À Créteil, nous sommes 34 CPIP pour 4 200 dossiers, soit 120 par personne* ». Le directeur de l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale a exposé : « *L'association est payée avec 6 à 7 mois de retard, et très mal : l'enquête sociale rapide n'a pas été revalorisée depuis 2004, alors que les charges, oui. Du coup, parfois, on travaille à perte. Pour notre bonheur et celui de la justice* ».

L'enquêteur de la Brigade de Répression du Banditisme a dénoncé les 15 000 suppressions de postes au sein de la police et de la gendarmerie nationale, remplacés par 6 000 postes d'adjoints de sécurité, contractuels précaires, concluant : « *Pas de temps, pas de moyens pour enquêter, et un exécutif qui veut avoir la mainmise sur l'ensemble de la procédure pénale* ».

La vice-présidente de l'association des traducteurs et interprètes a enchaîné : « *Notre métier s'exerce dans l'ombre. Tellement d'ailleurs que l'État a oublié de nous déclarer depuis des années ! Ce qui donne des situations cocasses quand nous participons sur le terrain à des opérations contre le travail dissimulé.* »

Pour Laurence Blisson, secrétaire générale du SM et juge d'application des peines à Bobigny : « *Nous n'avons pas les moyens, pas le temps, nous faisons face à une hiérarchie de l'égalité. Certaines obligations légales, faute de moyens, passent à la trappe.* »

Matthieu Bonduelle, juge d'instruction à Créteil et avocat de la partie civile pour l'occasion, a demandé au tribunal « *que les ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Économie soient condamnés à effectuer un stage dans chacun des services judiciaires venus témoigner ici* ».

## MISE EN DANGER DE LA JUSTICE : L'ÉTAT EN ACCUSATION



### Tribunal d'Opinion

organisé par les sections du Val-de-Marne  
du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France



Syndicat  
de la Magistrature

Lundi 14 mars 2016 à 15h00

Palais de justice de Créteil  
Salle d'audience F

Ne pas jeter sur la voie publique

**L'État a été reconnu coupable et condamné à un ajournement de peine** avec comme obligations de : « *Doubler le budget de la justice et d'augmenter de manière significative les moyens humains et matériels alloués au service public de la justice dans le délai d'un an à compter de la présente décision. Permettre aux collaborateurs et auxiliaires de la justice d'assurer dignement leur mission d'accès au droit pour tous. Publier le présent jugement sur les sites internet du premier ministre, du ministère de la justice et du ministère de l'économie et des finances...* »

Souhaitons que ces tribunaux contribuent à un sursaut de l'État afin que la justice devienne enfin une priorité nationale.

**En attendant, la lutte continue pour une meilleure justice. ■**